



Conditions Générales d'Utilisation et de Vente du service « mutualisé » de Dyjix

I Service « Dyjix »

Les modalités du service Dyjix sont décrites dans les CGU/CGV générales.

II Contrat

Le contrat peut être modifié à tout moment, dans ce cas le client sera notifié par e-mail et aura 72h pour s'y opposer. Dans ce cas, le service sera automatiquement suspendu jusqu'à ce que le client accepte le nouveau contrat.

1. Réalisation du service et moyens d'accès

L'entité limite par les différentes offres certains accès, comme l'espace disque, les comptes FTP, l'espace des bases de données SQL, etc.

Lorsque la commande est payée, le client est directement livré, ou sous 48h en cas de rupture de stock. L'accès payé par le client n'est pas sa propriété.

L'hébergement mutualisé est sous la responsabilité du client, « Dyjix » ne s'occupe que de la plateforme.

En cas de soucis, c'est au client de venir directement contacter le support afin que ce dernier traite la demande. Si sous 72h, aucune réponse n'est apportée, l'entité rembourse entièrement le produit.

2. Note au client

Lorsque le client valide et paie sa commande, il confirme être capable de s'occuper de son espace web.

Le client ne doit pas divulguer les identifiants qui lui sont fournis, et qui sont sous sa responsabilité.

Certaines fonctionnalités peuvent être désactivées pour préserver la sécurité de la plateforme. Si le client possède une réelle motivation, certaines fonctionnalités peuvent être activées sur simple demande au support, par un administrateur système qualifié. Aussi, aucune sauvegarde n'est faite par l'entité du service.

Si l'achat est effectué par un mineur, ce dernier confirme avoir reçu une autorisation parentale ou de son tuteur, le cas échéant.

3. Obligations et responsabilités concernant « Dyjix »

L'entité s'engage à :

- Garder et administrer les plateformes hébergeant le client
- Intervenir en opérant une maintenance sur l'infrastructure. Le client s'en verra notifié par un mail préventif si la maintenance est peu urgente, ou alors directement dans l'état du réseau si celle-ci est jugée critique.

Cependant, l'entité ne peut être tenue responsable en cas de faute du client, comme la divulgation de son mot de passe ou une mauvaise utilisation. Elle ne peut être tenue responsable concernant les données, il est possible de souscrire à une option dite « Backup » afin de garantir un suivi des données. L'entité encourage le client à garder des copies sur son terminal.

Si le service du client se révèle être dangereux pour la plateforme, ou que le client refuse d'intervenir sur les points demandés, « Dyjix » se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le service du client 48h après la première prise de contact avec le client.

L'entité ne peut être tenue pour responsable des fichiers hébergés sur la plateforme du client. En cas de soucis, la clientèle du client peut facilement contacter l'abuse via abuse@dyjix.eu.

4. Obligations et responsabilités concernant le client

Pour des raisons administratives, l'entité demande au client de fournir des informations réelles et correctes. « Dyjix » se réserve le droit de demander un justificatif pour des vérifications et peut, sans réponses sous 72h, suspendre le service.

Le client doit vérifier la provenance de ses fichiers : il assure à l'entité qu'il est bien le propriétaire des documents qu'il héberge. Dans ce cas, « Dyjix » ne peut être condamné à la place du client, et ne se verra pas inquiété. Cependant, en cas de réquisition judiciaire, « Dyjix » donnera aux services d'ordre de l'Etat les informations personnelles du fautif.

De plus, le client doit se conformer à la législation en vigueur en France : les sites à caractère pornographique, racistes ou illégaux sont strictement interdits, et seront suspendus et

directement détruits, sans préavis. Il est interdit d'apposer sur l'hébergement des liens vers ce genre de sites.

Dans le cas d'une suppression, le client ne pourra ravoir ses données que via le support, en comptant une majoration de 25€.

Dans le cas où l'entité serait condamnée, le client qui est responsable de l'espace web incriminé s'engage à rembourser la totalité des frais de justice que pourrait avoir à charge « Dyjix »

Si l'hébergement du client venait à utiliser trop de ressources (SQL, bande passante, RAM, CPU, et d'autres critères définis selon l'entité), alors l'entité se réserve le droit de couper certains services, trop gourmands.

Le client est informé qu'il est seul responsable de son espace web, et que par conséquent le spam est interdit. Dans le cas où une plainte serait déposée contre « Dyjix », le service client s'engage à suspendre le service du client sans préavis.

Le client affirme en hébergeant son site chez « Dyjix » qu'il possèdera toujours une copie des données.

Si l'ajout d'un fichier ou si une faille venait à détruire partiellement ou entièrement l'espace mutualisé, seul le client pourra être mis en cause. En achetant son service le client confirme être capable de sécuriser son espace.

Utiliser son espace web dans le seul but de stocker des fichiers n'est pas prévu, et fera l'objet d'une suspension.

5. Note concernant le DDoS ou « attaque par déni de service » et la confidentialité des données

Dans le cas où une réquisition judiciaire serait lancée, l'entité fournira aux autorités les informations demandées. Cependant, les données sont confidentielles, et ne seront ni divulguées ni vendues.

Dans le cas d'une attaque DDoS, le service sera placé sous protection curative par l'hébergeur des serveurs physiques. Autrement, le client est sous une protection préventive.